MAIRIE DE CUVAT MAI 2025

La GAZETTE de Cuvat

L'ÉDITO

Chères Cuvetines, chers Cuvetins,

Les membres de la commission communication sont heureux de vous présenter ce numéro de la Gazette. Lancée en 2021, elle connait ici la dernière édition du mandat, conformément au code électoral.

La réunion publique du lundi 24 mars, consacrée à la route de Promery et aux voiries du Chef-lieu, est mise à l'honneur dans ce numéro. Je profite de cette occasion pour vous remercier chaleureusement pour votre présence, ainsi que tous les intervenants. Les premières retombées concrètes de ce travail seront visibles d'ici la fin du mandat.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, entourés de vos proches.

Votre Maire, Julie MONTCOUQUIOL

Retour sur la réunion sur la route de Promery et les voiries du chef-lieu

Nous vous remercions pour votre participation à la réunion publique qui s'est tenue le lundi 24 mars 2025 dans la salle polyvalente.

Vous trouverez, **voie par voie**, les enjeux que vous avez soulevés, ainsi qu'un retour sur **vos propositions et leur faisabilité**, tels qu'abordées lors de la réunion. Les contributions reçues après coup ont aussi été prises en compte. En cas d'avis divergents, c'est la position majoritaire qui a prévalu.

Route de Promery

Enjeux que vous avez identifiés

Depuis la fermeture de la route de Promery côté Fillière, les riverains constatent les usages suivants :

- ✓ Le non-respect du sens interdit
- ✓ La satisfaction de la diminution du flux du fait du sens unique
- ✓ Le rallongement du temps de trajet pour les riverains
- ✓ L'inefficacité du rond-point situé à l'intersection route des caves

Propositions retenues

⇒ La suppression du rond-point à l'intersection de la route des caves ainsi que l'ajout de trottoir sont prévus dans le projet

⇒ Une vigilance particulière sera portée à la gestion des eaux pluviales

⇒ La signalétique a été renforcée récemment

Route du Murgier / Fruitière / Fregnards

Enjeux que vous avez identifiés

- ✓ Enjeu de ralentissement et de sécurisation des piétons
- ✓ Manque de visibilité, et étroitesse de la route du Murgier jusqu'à l'intersection de la route de la Fruitière

Rédactrice en chef : Emilie Lavorel. Directrice de la publication : Madame la Maire, 1 place de l'Eglise - 74350 Cuvat
✆ 04.50.46.86.69 / ✉ bienvenue@cuvat.fr / www.cuvat.fr / Facebook/Mairiedecuvat / @_cuvat_

- ✓ Défaut d'entretien des haies qui nuisent à la visibilité

  Propositions retenues

  ⇒ La zone 30 du chef-lieu va être agrandie

  ⇒ Des aménagements vont être mis en place pour limiter la prise de vitesse et décourager les flux non locaux

  ⇒ Concernant la problématique de la végétation en bord des voies, le point est traité dans les « rappels » ci-dessous

Route de Burgaz

Enjeux que vous avez identifiés

- ✓ Vitesse non respectée et trafic conséquent
- ✓ Enjeu d'aménagement des trottoirs pour garantir la sécurité des piétons

  Propositions retenues

  ⇒ La zone 30 du chef-lieu va être agrandie

  ⇒ Une période de test de chicane va être mise en place avec les services du département entre l'entrée de la commune et l'arrêt de bus

  ⇒ L'aménagement d'une voie verte par la Communauté de Commune du Pays de Cruseilles permettra de sécuriser les modes doux.

  L'étude de la mise en place d'un feu pédagogique va être intégrée ainsi que la sécurisation de l'arrêt de bus en concertation avec la Région (transports scolaires) et le département

Route des caves

Enjeux que vous avez identifiés

- ✓ Chicanes et ralentisseurs inefficaces
- ✓ Signalétique à améliorer
- ✓ Sécuriser l'accès à l'arrêt de bus
- ✓ Parking du cimetière inadapté aux usagers
- ✓ La montée difficile de la route des Caves en cas d'enneigement

  Propositions retenues

  ⇒ La zone 30 du chef-lieu va être agrandie avec une signalisation adaptée

  ⇒ La mise en place de dispositif anti-congères nécessite l'accord des propriétaires des terrains concernés. Les démarches vont être effectuées

Quelques rappels à la suite de vos propositions et remarques

Proposition de réalisation de trottoirs

⇒ Le principal obstacle à la réalisation de trottoirs est d'ordre foncier. Une partie de la voirie et de ses dépendances (fossés, accotements, etc.) appartiennent à des propriétaires privés ou au département. Pour engager des travaux (entretien, création de trottoirs, enfouissement de réseaux, etc.), l'accord des propriétaires concernés est indispensable.

En cas de refus, une procédure d'expropriation peut être envisagée. Celle-ci implique la constitution d'un dossier étayé, une enquête publique, l'avis d'un commissaire enquêteur, puis des démarches administratives et judiciaires.

Ce processus est long et complexe : il peut durer plusieurs années, comme cela a été le cas pour la route de Promery.

À titre d'exemple, un projet similaire est actuellement bloqué sur une portion de la route des Caves, faute de maîtrise foncière par la commune.

Proposition de la mention « sauf riverains »

⇒ La mention « sauf riverains » est perçue comme discriminatoire. En effet, elle accorde une dérogation à certaines personnes pour franchir une interdiction. Cela contrevient au principe d'égalité devant la loi et est jugé illégal.

Proposition de suivre l'exemple des chicanes de la route de Gorgy ou d' « améliorer » les aménagements existants car ceux-ci sont jugés inefficaces

⇒ Tous les aménagements réalisés (chicanes, écluses, dos d'ânes) devront respecter les normes actuellement en vigueur et respecter les contraintes techniques (véhicules hors gabarit, présence d'intersection privée ou publique, etc.). L'exemple de la chicane du hameau de Gorgy n'est malheureusement pas réplicable.

Proposition de mettre en place des radars verbalisateurs

⇒ « *Les radars automatiques sont installés sur des sites proposés par les préfets de département sur des critères précis. L'implantation d'un radar contrôlant la vitesse intervient ainsi en priorité sur les zones :*

- *où se produisent des accidents*
- *où la vitesse excessive est la cause principale des accidents*
- *où les contrôles sont difficiles à réaliser avec les moyens humains traditionnels (contrôle par jumelles Laser ou radars mobiles)*
- *selon une logique d'axes et d'itinéraires pour mailler l'ensemble du territoire routier français.* » (Source : *https://www.securite-routiere.gouv.fr*)

Aucune route de la commune de Cuvat ne répond à ces critères. En parallèle, la demande de contrôles va être renouvelée auprès des services de la Gendarmerie.

Proposition d'améliorer l'entretien des arbres et arbustes bordant les voies

⇒ Il incombe aux riverains d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (réseaux électriques et de télécommunications) et l'éclairage public.

L'article R. 116-2 5° du Code de la voirie routière dispose que : « *Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier* ».

Proposition de mise en place de feu pédagogique

⇒ La mise en place de feu pédagogique impose plusieurs conditions dont, notamment, une distance suffisante pour capter la vitesse ou la présence de l'automobiliste. La présence de réseaux est également un pré requis. Ce type de dispositif sera étudié au cas par cas.

Proposition de miroir

⇒ L'installation de miroirs de circulation est strictement interdite hors agglomération.

En agglomération, leur usage reste exceptionnel : il ne doit être envisagé que comme solution de dernier recours, lorsque les aménagements nécessaires pour améliorer la visibilité ne peuvent pas être réalisés.

Plusieurs raisons justifient ces restrictions, notamment :

- Les miroirs ne permettent pas d'évaluer correctement la vitesse des véhicules approchants, ce qui peut induire en erreur l'usager
- De nuit, en l'absence d'éclairage public, les phares vus dans le miroir peuvent donner l'impression qu'un véhicule arrive de face, alors qu'il arrive latéralement

En zone bâtie, les miroirs ne sont posés que dans des configurations où la visibilité ne peut pas être améliorée autrement. Enfin, pour les routes départementales, l'accord préalable des services du Département est obligatoire.

Proposition de « *rendre une portion de l'autoroute gratuite pour éviter le flux vers la route de Promery* »

⇒ En France, les tarifs des péages du réseau autoroutier sont réglementés par l'État. La commune de Cuvat ne peut pas modifier les tarifs de l'A41.

ENFIN, ET C'EST LE POINT LE PLUS LARGEMENT PARTAGÉ, LES PARTICIPANTS DEMANDENT UN RESPECT PLUS STRICT DU CODE DE LA ROUTE, EN PARTICULIER DES LIMITATIONS DE VITESSE, PAR L'ENSEMBLE DES AUTOMOBILISTES.

» Actualités

Cuvat lauréate du programme Village d'avenir !

Porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire (ANCT), **Village d'Avenir** est un programme qui vise à accompagner les maires de communes de moins de 3 500 habitants à concrétiser leur projet d'investissement dans le respect des enjeux de transition écologique.

La commune du Cuvat en est lauréate pour les projets suivants :

- Réhabilitation thermique et agrandissement de la Mairie ;
- Gestion des flux routiers dans le centre bourg ;
- Installation d'agriculteurs sur la commune.

Bienvenue à notre nouvel agent des services techniques et à notre nouvelle responsable périscolaire

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Frédéric DEBRUILLE, nouvel agent technique doté d'une forte expérience. Il prendra la suite de Monsieur Pierre GRUFFY, qui prendra sa retraite ce printemps 2025 après de longues et belles années au service de notre commune.

Nous souhaitons également la bienvenue à Madame Pauline DE SA TEIXEIRA, responsable des services périscolaires, qui mettra ses compétences au service de nos enfants.

LA PLATEFORME DES DÉCHETS VERTS DE CUVAT

Pour rappel, la compétence « déchets » relève de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Dans une volonté de vous proposer ponctuellement une alternative à la déchetterie de Cruseilles, les élus de la commune de CUVAT organisent, depuis 2021, la mise à disposition de la plateforme des déchets verts de la commune, gratuitement.

Située à l'entrée du bois de la Cure, son emprise foncière est très contrainte. Son sol, très humide, ne permet pas son accès toute l'année. Celui-ci nécessite également une préparation par nos soins (nettoyage et/ou broyage des déchets verts). Nous communiquons les dates d'ouverture, deux samedis, deux fois par an, via la newsletter et les réseaux sociaux. En dehors de ces créneaux annoncés, l'accès y est interdit.

Nous vous remercions par avance du respect des consignes afin de nous permettre d'assurer la continuité de ce service de proximité.

Le mot de Graine d'Animation

L'association Graine d'Animation propose à Cuvat des **activités régulières** et des **stages pour petits et grands**.

Vous souhaitez connaître nos dernières actualités ou les dates pour les inscriptions et réinscriptions ?

Connectez-vous sur notre site et inscrivez-vous à notre newsletter.

Et si vous connaissez une personne qui souhaiterait proposer une nouvelle activité pour la rentrée prochaine, n'hésitez pas à lui dire de prendre contact avec nous.

✉ grainedanimation@gmail.com - 🌍 www.grainedanimation.com

Le mot de l'APE

L'APE est heureuse de vous faire part de ses manifestations à venir :

- **Kermesse de l'école - Vendredi 27 Juin :** Jeux extérieurs et châteaux gonflables - barbecue et buvette

On compte sur vous !

L'équipe APE

✉ apecuvat@gmail.com - Facebook/apecuvat - apedecuvat

Le mot du Comité des Fêtes

Nous avons commencé l'année par une nouveauté pour Cuvat : Soirée années 80 qui s'est déroulée le 15 février.

Pour une première elle a été un franc succès : Elle a réuni des jeunes et des moins jeunes qui ont apprécié un superbe repas cuisiné par Nicolas Hurtel, ont participé à un quizz sur les musiques « 80' », puis se sont tous retrouvés sur la piste qui n'a pas désempli.

Nous pouvons d'ores et déjà vous donner rendez-vous en 2026 pour une deuxième édition.

Prochaines manifestations :

- **Samedi 14 juin - fête au village**

✉ comitedesfetescuvat@gmail.com - Facebook/cdfcuvat

Le mot de Cuvat CinéLivres

En 2024 et en ce début 2025 la bibliothèque Cuvat Cinélivres poursuit son activité.

Le nombre d'adhérents reste stable et chaque année, au moment de la rentrée scolaire, nous enregistrons de nouveaux adhérents. Les enfants du périscolaire viennent à la bibliothèque une heure par semaine avec une accompagnatrice (lorsque cela est possible).

Pour beaucoup d'entre eux c'est une découverte, qu'ils peuvent faire partager à leurs parents.

A ce sujet nous essayons, dans la mesure du possible, d'acheter des nouveautés qui font partie des succès en librairie mais aussi de faire découvrir des auteurs moins connus. Nous envoyons régulièrement par mail et réseaux sociaux la liste de nos achats à nos adhérents..

Comme chaque année nous participons à deux prix littéraires : **Lettres Frontières** pour les Adultes et **La Vache qui lit** pour les enfants. Inscrivez-vous !

Le 26 mars le spectacle "Lumière", sélectionné par Bib'en Scène et financé par le Département et la Municipalité, a remporté un grand succès auprès de la centaine de spectateurs présents.

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle séance ! Merci encore pour votre participation !

Tout cela bien sûr grâce à l'équipe des bénévoles.

Tribune libre

La tribune libre est l'expression de chaque liste composant le Conseil Municipal. La teneur des textes de ces pages n'engage que la responsabilité des auteurs.

Liste minoritaire

Bilan du mandat : remarques sur les sujets importants

Voirie. Tenir les promesses (Proméry). Eliminer les lieux dangereux (Trottoir cimetière-escalier / Frassettes). Rendre accessible la zone de déchets verts. Faire l'effort de mieux entretenir la voirie (Montagne, Murgier). Sécuriser les abris bus

Ressources humaines, Préoccupés par le turn-over du périscolaire, nous souhaitons une gestion plus proche des personnes et respecter l'attente de stabilité des parents d'élèves

Rénovation mairie. Incroyable. Le conseil a validé un budget proche de 2M€. Nous ferons valider par les Cuvetins toute dépense importante ou vente de bien (650 000€ de terrain en 2024)

Communication. Nous ouvrirons les portes de VOTRE mairie pour améliorer l'accueil et faciliter vos rencontres avec les élus. Vos remarques, votre souhait de participer cuvat2026@gmail.com

François Philippe Henri

Liste majoritaire

Depuis le début du mandat, l'équipe municipale œuvre avec sérieux pour répondre aux besoins de la commune et mettre en œuvre les projets qui vous ont été présentés.

Toutefois, les débats en conseil municipal se déroulent parfois dans un climat tendu. Nous constatons également la diffusion de rumeurs. Ces pratiques, loin d'enrichir le débat démocratique, sèment la confusion, et fragilisent le lien de confiance entre les citoyens et leurs représentants.

Nous continuerons, pour notre part, à privilégier le dialogue, la transparence et le travail concret, fidèles à l'engagement que nous avons pris. Nous rappelons que le conseil municipal est un lieu d'échanges et de décisions. La diversité d'opinion devrait s'exprimer dans un cadre respectueux et orienté vers des solutions.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

Erratum

Des erreurs se sont malencontreusement glissées dans la dernière édition du bulletin municipal. Les descriptions du budget de la page commission Finances sont restées identiques que dans l'édition 2024. Ainsi :

- Les subventions d'équipements sont : *reversement aux organismes publics* ;
- Les immobilisations corporelles sont : *aménagements, voiries, réseaux d'électrification, etc.(terrain multisport)* ;
- Les immobilisations en cours sont : *constructions (périscolaire, route de Promery, toilette publique, local*).

Deux entreprises viennent également compléter l'annuaire :

- **Josserand Façades** - Crépi, isolation extérieure, sablage, peinture - *josserand.facades@orange.fr*
- **Magic By Nature** - naturopathe *magic-by-nature.com* - *Angelina Joyeau - Magic by Nature -* *@magic_by_nature_annecy - angelina.joyeau@magic-by-nature.com*

En vous remerciant pour votre compréhension.

L'ÉCOLE DE CUVAT FAIT SA CLASSE DEHORS !

Faire classe dehors est une démarche pédagogique volontaire. Elle se déroule dans le bois de la Cure, à proximité de l'Ecole. Dans cette démarche d'éducation globale, toutes les compétences des programmes scolaires peuvent être mobilisées.

L'enseignement dehors est complémentaire de la classe entre les murs et se distingue de la sortie scolaire ponctuelle. Il se peut que vous rencontriez des créations de nos petits cuvetines et cuvetins dans le bois de la Cure.

Attention à bien préserver leurs créations et outils de travail de plein air.